

## **Information sur la négociation « frais de santé et prévoyance »**

Le 11 mai, a commencé une négociation entre la Direction et tous les syndicats représentatifs sur le sort des régimes de prévoyance et de santé de Generali.

Pour notre syndicat FO, c'est d'une immense importance. Nous avons une très bonne couverture prévoyance et santé qui est due aux accords obtenus par notre syndicat dans la branche et au sein de Generali. Pour la prévoyance, il s'agit de l'accord du 18 décembre 2002, et pour la santé de celui de 15 décembre 2004, et de leurs derniers avenants de 2019 (qui ont malheureusement entériné la sortie du régime de branche et notre syndicat FO a été le seul à refuser cette régression).

Pour la compréhension, il faut traiter séparément la Santé et la Prévoyance et avoir à l'esprit que ces garanties dépendent de l'ancienneté (3 mois pour les administratifs).

## ***Notre régime Santé***

Ce régime, ou plutôt ces régimes, complètent la prise en charge des frais de santé de la sécurité sociale en cas de maladie, d'hospitalisation, de chirurgie, de frais dentaires, d'optiques etc... certains coûts sont couverts même sans remboursement de la sécurité sociale.

Il y a trois régimes :

- Un régime socle des actifs dit « responsable »
- Un régime surcomplémentaire des actifs, indispensable pour la prise en charge des dépassements d'honoraire et des parcours de soins non OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisé impossible en pratique à respecter)
- Un régime des inactifs



Précisons que les régimes des actifs couvrent les salariés et leur famille.

Le régime socle des actifs est bénéficiaire. Le régime surcomplémentaire des actifs est en léger déficit, le régime des inactifs est en léger déficit.

Il devrait être nécessaire d'augmenter légèrement la cotisation du régime surcomplémentaire de l'ordre de 5 € par an. Cela nous paraît raisonnable pour éviter des risques fiscaux. Il est également possible de prévoir une forme de « participation aux bénéfices » en créant un compte mutualisant les excédents entre le régime des actifs et celui des inactifs.

Personne, jeune ou moins jeune, n'est à l'abri de la maladie, d'une hospitalisation ... Notre syndicat **FO** fera tout pour préserver ces régimes qui sont d'un très bon niveau.

# Notre régime de Prévoyance

Il s'agit des indemnités et rentes en cas d'incapacité de travail temporaire ou définitive. Il comporte aussi une garantie décès. Le but de ce régime, qui vient lui aussi en complément de la sécurité sociale, est simple : ne pas pénaliser un salarié et sa famille en cas de maladie ou d'invalidité et lui assurer un revenu.

Ce régime est précieux pour les salariés. Mais il est menacé par la Direction qui a prétendu, à l'entrée de la négociation, qu'il était déficitaire et qui a menacé de le résilier et de dénoncer l'accord de 2002. Tous les syndicats ont été scandalisés par ces menaces qu'ils ont qualifié de chantage.

Pour y voir clair, il faut distinguer deux catégories de salariés qui n'ont pas les mêmes garanties conventionnelles, ni les mêmes cotisations.



- Les administratifs bénéficient du maintien du salaire pendant les trois premiers mois d'arrêt maladie si bien que le régime de prévoyance n'intervient qu'après 3 mois.
- Les commerciaux n'ont qu'une garantie légale très limitée si bien que le régime de prévoyance intervient dès le premier jour d'arrêt maladie.

Cela explique en partie que le régime soit bénéficiaire pour les administratifs et déficitaire pour les commerciaux. Pour les administratifs, quand une cotisation de 100 € est prélevée, la prévoyance ne verse que 57 € de prestations.

Nous refusons de diviser les salariés en ne faisant supporter la hausse des cotisations qu'aux commerciaux. Cependant notre syndicat FO demande à l'employeur de prendre sa part dans cette augmentation nécessaire pour parvenir à l'équilibre.

## En conclusion

Notre syndicat **FO** a pour première préoccupation le maintien des régimes Santé et Prévoyance.

- Nous sommes opposés à toute baisse de garantie.
- Nous sommes d'accord pour une majoration de la cotisation pour la surcomplémentaire santé (5 € par an).
- Nous sommes d'accord pour une augmentation de la cotisation pour la prévoyance en demandant à l'employeur de la prendre en charge pour sa plus grande partie.

Un des facteurs des résultats dégradés de ces régimes est le taux d'absentéisme en hausse chez Generali. Or ce taux d'absentéisme est le résultat de la dégradation des conditions de travail dont la Direction est responsable.

Un autre facteur est la baisse du pouvoir d'achat. Les salaires et donc les cotisations ne suivent pas l'augmentation des coûts de consommation et d'énergie et aussi des frais de santé. **Nous réclamons depuis 3 mois une négociation sur les salaires. Nous y reviendrons.**

Enfin, nous pensons à nos collègues en invalidité qui ont déjà subi des baisses de prestation illégales que nous contestons en justice. **Nous demandons, une nouvelle fois, à la Direction de trouver une solution amiable.** Alors que l'inflation est revenue et risque de s'aggraver, la Direction doit comprendre que les rentes doivent être revalorisées comme d'ailleurs le prévoit notre accord.

## Rencontrez notre équipe syndicale !

À Saint-Denis, dans le local syndical **FO**

(W01B1026M) le mardi à 13 heures